



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Birmanie

Question écrite n° 101469

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des Rohingyas situés dans l'État de Rakhine au nord-ouest de la Birmanie. Minorité persécutée, rendue apatride malgré la présence de ses membres depuis des générations sur le sol birman, les Rohingyas, en raison de leurs différences ethniques et religieuses, subissent des discriminations et des exactions nombreuses. Début octobre 2016, l'attaque d'un poste de police attribuée par les autorités birmanes à la minorité rohingya a provoqué une recrudescence de la violence exercée à l'encontre de cette population : l'armée birmane a lancé une opération militaire de grande envergure qui, selon un agent des Nations unies au Bangladesh, s'assimile à un véritable « nettoyage ethnique ». Les organisations humanitaires et les journalistes désireux de se rendre sur les lieux sont bloqués par l'armée. Victimes de massacres en Birmanie, les Rohingyas sont contraints de fuir, notamment au Bangladesh voisin et se trouvent victimes de trafiquants d'êtres humains. Les Nations unies ont appelé le 8 décembre 2016 la dirigeante birmane, prix Nobel de la paix 1991, Aung San Suu Kyi, à intervenir pour assurer la sécurité des Rohingyas. Il lui demande s'il entend prendre des initiatives en faveur de cette minorité en danger.

Texte de la réponse

La situation de la communauté rohingya fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part de la France. Celle-ci a exprimé, publiquement et lors d'entretiens avec les autorités birmanes, sa préoccupation sur le sort des personnes appartenant à cette communauté et continue de le faire. Ainsi, face à l'escalade des violences dans l'Arakan, le ministère des affaires étrangères et du développement international a exprimé le 17 novembre dernier, puis le 5 janvier, la grande préoccupation de la France sur la situation des personnes appartenant à la minorité rohingya. Il a également appelé à l'arrêt immédiat de ces violences, à la protection des populations civiles et au respect de l'État de droit, en demandant que toute la lumière soit faite sur les événements récents et que l'accès humanitaire soit assuré dans cette zone. L'ambassadeur en Birmanie a réitéré la préoccupation de la France auprès des autorités civiles et militaires. La France intervient par ailleurs activement en matière d'aide humanitaire en Birmanie. Cette assistance bénéficie directement aux populations, sous forme d'aide alimentaire, de formations médicales, d'aide d'urgence apportée par des ONG françaises et le financement de projets d'organisations de la société civile birmane. Dans ce cadre, 200 000 € supplémentaires ont été attribués fin 2016 au bénéfice des populations de l'Arakan. En 2015, 1,15 M€ ont été attribués à la Birmanie au titre de l'aide alimentaire programmée à travers le CIAA (Comité interministériel de l'aide alimentaire). A la faveur de l'accession au pouvoir civil du parti d'Aung San Suu Kyi et de la visite du Ministre en 2016, ce montant a été porté à 1,4 M€.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101469

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10425

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 491